



ANNEXE 5 bis

**Renseignement concernant l'association:**

NOM de l'association :.....  
N°SIREN : .....  
Adresse local d'enseignement :.....  
.....  
Téléphone de l'établissement :.....  
Adresse mail professionnelle :.....@.....

**Formations dispensées : (1)**

Formation « classique »	Formation 2 Roues	AM	Formation « groupe lourd »
B-B1-AAC	A-A1-A2	Cyclomoteur Quadricycle	BE- B96 C1-C1E-C-CE D1-D1E-D-DE

(1) Rayer les mentions inutiles

**Les enseignants :**

Joindre la photocopie recto verso de l'autorisation d'enseigner en cours de validité de chacun des enseignants.

Le cas échéant la photocopie de l'autorisation temporaire restrictive d'enseigner en cours de validité

NOM PRENOM	Catégorie(s) enseignée(s)	Visite médicale à renouveler avant le : verso de autorisation	Adresse personnelle des enseignants

La demande de renouvellement de l'autorisation d'enseigner la conduite automobile doit être adressée à la préfecture du département de résidence de son titulaire au moins 2 mois avant la date de fin de validité.

## ANNEXE 5 ter

### Les véhicules :

Joindre la copie du certificat d'immatriculation et de l'attestation d'assurance en cours de validité de chaque véhicule.

<b>Préciser :</b> VP- VP MTL- MTT1-MTT2... <b>Carte grise J.1</b>	<b>Immatriculation</b>	<b>Véhicule assuré jusqu'au :</b>

Les véhicules écoles doivent avoir été mis pour la première fois en circulation depuis moins de :

6 ans : Moto + véhicules PTAC n'excède pas 3.5T

15ans : Transport en commun de personnes et transport de marchandises

10ans : Véhicules aménagés pour le handicap (CT Tous 2ans), Véhicules utilisés en B96 et BE

Pas limite pour les remorques et semi-remorques.

**Superficie du local :**

**Nombre de personnes pouvant être admises simultanément dans l'établissement :**

Pour un effectif de 1 à 19 personnes, une issue de secours est requise.

Pour un effectif de 20 à 50 personnes : 2 issues de secours.

La détermination de l'effectif doit tenir compte du matériel disponible et nécessaire à la formation ( tables, chaises, tableau...) pour que l'enseignement se déroule dans de bonnes conditions.

### Jours et horaires d'ouverture

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>vendredi</b>	<b>samedi</b>
<b>Matin</b>						
<b>Après-midi</b>						

**ANNEXE 5 fin**

Je sollicite la délivrance d'un agrément pour l'exploitation d'une association qui s'appuie sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche et m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir dans l'association dans les 5 ans à compter de la date de l'agrément.

Je m'engage à présenter annuellement, un rapport d'activité, au préfet du département dans lequel l'association dispense la formation( activités de l'association et actions entreprises).

Art 4, Arrêté 8 janvier 2001 modifié

**Rappel :**

Tout usage ou falsification de documents est puni d'un emprisonnement et de 15000 euros d'amende. Tout agrément obtenu dans de telles conditions sera annulé.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire ; Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande à été faite.

Fait le .....à .....

Nom : .....

Prénom : .....

Signature :

**LA DEMANDE TRANSMISE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE, à l'adresse suivante**

**DDTM 22 SG /PRS  
Bureau Education Routière  
Agréments et autorisations d'enseigner  
5 rue Jules Vallès  
22000 SAINT-BRIEUC**

**Renseignement : Mme GUENO 02 96 75 66 98**